

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 18 Décembre 2009

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES FINANCES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 7/05

OBJET : Associations subventionnées par le Département - Acomptes à valoir sur les subventions attribuées au titre de l'exercice 2010.

- Cantons : Tous

RÉSUMÉ : Le présent rapport détermine le montant de l'acompte à verser, au début de l'année 2010, par anticipation au vote du budget primitif de l'année 2010, à sept associations bénéficiant d'un soutien financier important du Département.

Les ressources des associations sont, en général, principalement constituées de subventions publiques et, dans une moindre mesure, des cotisations de leurs adhérents et du produit de leurs activités.

Le rythme d'encaissement de ces ressources est rarement en phase avec celui de leurs charges, notamment pour les associations qui emploient du personnel.

Afin de pallier ces décalages, certaines associations ont choisi d'utiliser une ligne de trésorerie ou de recourir au découvert bancaire, voire de différer certains règlements. Ces solutions peuvent mettre en difficulté ces organismes et génèrent bien souvent des frais financiers significatifs.

En vue d'aider ces organismes associés à l'action départementale dans leur gestion financière, nous avons mis en place un système d'acompte versé par anticipation au vote du budget primitif, pour sept associations recevant une subvention de fonctionnement significative du Département :

- Association Artistique en Seine-et-Marne (ACT'ART),
- Comité des Œuvres Sociales du Conseil général de Seine-et-Marne (COS),
- Seine-et-Marne Développement (SMD),

- Maison de l'Environnement de Seine-et-Marne (ME),
- Comité Départemental du Tourisme de Seine-et-Marne (CDT),
- Initiatives 77 – DEFI et ADELIS.
- Société Seine-et-Marnaise d'Entraide et d'Action Sociale

Dans ce cadre, les conventions signées entre le Département de Seine-et-Marne et chacune de ces associations précisent les modalités de versement de leur subvention de fonctionnement :

- versement, au début de l'exercice et par anticipation au vote du budget primitif, d'un acompte égal à 30 % du montant total de la subvention attribuée au titre de l'exercice précédent (arrondi à la centaine d'euros la plus proche) ;
- versement du solde, calculé par différence entre la subvention votée au titre de l'exercice en cours et l'acompte payé, en deux règlements égaux.

Le montant des acomptes qui seraient ainsi attribués figure en annexe.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et, si vous en êtes d'accord, adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Annexe

ORGANISMES	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2009	ACOMPTE 2010
Association Artistique en Seine-et-Marne (ACT'ART)	1 516 670 €	455 000 €
Comité des Œuvres Sociales du Conseil général de Seine-et-Marne (C.O.S.)	1 195 440 €	358 600 €
Seine-et-Marne Développement (S.M.D.)	1 858 190 €	557 500 €
Maison de l'Environnement de Seine & Marne (M.E.)	314 850 €	94 500 €
Comité Départemental du Tourisme (C.D.T.)	2 146 260 €	643 900 €
Initiatives 77 :	1 332 000 €	399 600 €
- dont DEFI	1 010 000	303 000 €
- dont ADELIS	322 000	96 600 €
Société Seine-et-Marnaise d'Entraide et d'Action Sociale	221 000 €	66 300 €

Dossier n° 7/05 des rapports soumis à la commission
n° 7 - Finances

Rapporteur : M. MOUTON
Commission n° 7 - Finances

Séance du 18 Décembre 2009

OBJET : Associations subventionnées par le Département - Acomptes à valoir sur les subventions attribuées au titre de l'exercice 2010.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

Article 1 : de verser aux associations ci-après énumérées, début janvier 2010 et par anticipation au vote du budget primitif 2010, un acompte du montant indiqué, à valoir sur la subvention qui leur sera attribuée au titre de l'exercice 2010, en application des délibérations du Conseil général,

ASSOCIATIONS	ACOMPTE 2010
Association Artistique en Seine-et-Marne (ACT' ART)	455 000 €
Comité des Œuvres Sociales du Conseil général de Seine-et-Marne (C.O.S.)	358 600 €
Seine-et-Marne Développement (S.M.D.)	557 500 €
Maison de l'Environnement de Seine & Marne (M.E.)	94 500 €
Comité Départemental du Tourisme (C.D.T.)	643 900 €
Initiatives 77 :	399 600 €
- dont DEFI	303 000 €
- dont ADELIS	96 600 €
Société Seine-et-Marnaise d'Entraide et d'Action Sociale	66 300 €

Article 2 : de régler pour ces mêmes associations, le solde de leur subvention 2010, après déduction de l'acompte visé à l'article 1, en deux versements égaux.

LE PRESIDENT,

